VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts. Joli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4328 Holly Grove, et une écurie voisine. Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, No. 322 rue Baronne. Le MARDI 2 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé de 22 septembre 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Un certain lot de tere, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y faisant part, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue et appelée Est Bouligny, désigné comme lot vingt-quatre (24) de l'Ilet numéro 72, maintenant Ilet 434, borné par les rues Carondelet, Milan, Marengo et Baronne, sur un plan sur des archives annexé à un acte de dépôt dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire de cette ville, sous date du 5 avril 1865; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la dite rue Carondelet par 152 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu sous le No. 4121 rue Carondelet, contenant cinq chambres, cuisine, bain, hangar, améliorations modernes.

2o. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet et y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 468, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Segners, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzet, et le reste des quinze pieds, le plus près de dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Segners et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Dreyfous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et le droit de recours du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à ce qu'il soit payé. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente et assumera des taxes d'Etat pour l'année 1915. Les loyers seront collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vent soit passé. L'acte de vente comprenant tous les certificats et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur devant William H. Byrnes, Jr., notaire.

WM. H. BYRNES, Jr., Esq., Avocat.
oct 2 3 10 17 24 31—nov 2

VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau et attractif site de bâtisse, faisant face à la rive gauche du Bayou St. Jean

BORNE PAR LES RUES ST. PHILIP, METAIRIE, SOLOMON ET ORLEANS.

50 pieds de front sur le Bayou St. Jean par 200 pieds de profondeur

No. 109,858, Cour Civile de District, Div. "E," Dossier No. 1. Interdiction d'Alfred Mazzet.

Aux enchères, Jeudi, 21 Octobre, 1915 à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 14 septembre 1915, lequel ordre homologue des délibérations du meeting de famille dans l'intérêt du dit interdit, tenu devant Gustave A. Liambias, notaire public, le 14ème jour de septembre 1915, et à moi dirigé, je procéderai à offrir à l'enchère publique au jour, au temps et aux lieux, désignés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite a savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous des droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport. Situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 468, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Segners, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzet, et le reste des quinze pieds, le plus près de dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Segners et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Dreyfous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions: Un tiers ou davantage comptant, et de solde, s'il y en a, dans un billet de l'acquéreur, payable à un an de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date, et garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur sur la dite propriété, l'acte de vente contiendra le pacte de non aliénando, et une stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clôses de sécurité usuelle, l'acquéreur assumera en outre, de payement des impôts d'Etat pour cette année (1915) et le coût de tous les certificats pour l'acte et des Timbres de Revenus Internes des Etats-Unis. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour sceller la vente. L'acte de vente sera passé devant Gustave A. Liambias, N. P., aux frais de l'acheteur. LIONEL M. RICAU, Encanteur.

CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept 19 26—oct 3 10 17 21

VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau et attractif site de bâtisse, faisant face à la rive gauche du Bayou St. Jean

BORNE PAR LES RUES ST. PHILIP, METAIRIE, SOLOMON ET ORLEANS.

50 pieds de front sur le Bayou St. Jean par 200 pieds de profondeur

No. 109,858, Cour Civile de District, Div. "E," Dossier No. 1. Interdiction d'Alfred Mazzet.

Aux enchères, Jeudi, 21 Octobre, 1915 à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 14 septembre 1915, lequel ordre homologue des délibérations du meeting de famille dans l'intérêt du dit interdit, tenu devant Gustave A. Liambias, notaire public, le 14ème jour de septembre 1915, et à moi dirigé, je procéderai à offrir à l'enchère publique au jour, au temps et aux lieux, désignés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite a savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous des droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport. Situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 468, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Segners, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzet, et le reste des quinze pieds, le plus près de dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Segners et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Dreyfous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions: Un tiers ou davantage comptant, et de solde, s'il y en a, dans un billet de l'acquéreur, payable à un an de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date, et garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur sur la dite propriété, l'acte de vente contiendra le pacte de non aliénando, et une stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clôses de sécurité usuelle, l'acquéreur assumera en outre, de payement des impôts d'Etat pour cette année (1915) et le coût de tous les certificats pour l'acte et des Timbres de Revenus Internes des Etats-Unis. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour sceller la vente. L'acte de vente sera passé devant Gustave A. Liambias, N. P., aux frais de l'acheteur. LIONEL M. RICAU, Encanteur.

CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept 19 26—oct 3 10 17 21

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bazilide Aguillard, Cour Civile de District, No. 108,028, Division C.

Par LEONARD L. STERN, Encanteur, le JEUDI 14 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le numéro municipal 915 rue Pin, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 82 de Greenville, bornée par les rues Broadway, Pin, Elm (anciennement Troisième) et Burthe; la dite portion de terre mesure cinquante pieds de face à la rue Pin, par une profondeur de quarante-huit pieds entre lignes parallèles, et est composée de l'arrière des lots Quatre et Cinq, comme le tout paraîtra sur un plan dressé par Wm. H. Williams, voyer, daté le 29 juillet 1871, annexé à une vente faite par Margaret Fitzgerald à William Thompson, de 4er août 1871, par un acte devant Ernest Commagère, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, toit ardoisé, contenant galerie, trois chambres, hangar, etc., 915 rue Pin, et est loué à $8 par mois.

Conditions: Comptant: l'acquéreur devra assumer le payement des taxes de 1915. L'acte de vente devant Louis R. Alba, notaire, aux dépens de l'acquéreur.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
sept 12 19 26—oct 3 10 14

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Lillian Bates et al. vs. John Reid. Cour Civile de District, Division B, No. 113,536. Pas de limite. Pas de réserve.

Site de bâtisse de valeur, sur la rue Howard, entre Upperline et Valence.

A l'enchère, MARDI 26 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

En vertu et conformement à un jugement rendu en cour ouverte le 29 septembre 1915 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, qui a été adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la date et la place ci-dessus mentionnées, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les appartenances qui ont effet, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Valence, Howard (anciennement St-George), Liberté (anciennement Green ou St-Andrew) et Upperline, et mesurant, plus ou moins, trente-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Howard, soixante-quatre pieds, sept pouces et une ligne en largeur à l'arrière, par cent cinquante-et-un pieds, trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Upperline, et sur la ligne du côté opposé elle a une première profondeur de la dite rue Howard de quatre-vingt-dix pieds, d'où elle s'élargit et s'étend dix pieds sur une ligne allant vers la rue Valence et de là elle a une autre profondeur vers la rue Liberté de soixante pieds jusqu'à sa sus-dite ligne.

Termes: Comptant. L'acquéreur devra payer pour tous les certificats nécessaires pour compléter la dite vente et payer les taxes pour l'année 1915, et d'acte de vente sera passé devant Daniel F. Murphy, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compenant les timbres de guerre, et déposer 10 pour cent sur l'adjudication avec S. L. JACOBS, Encanteur,
303 rue Carondelet.

ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour la demanderesse.
sept 28—oct 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles les comptes de la Albania Plantation pour le mois d'août 1915 (récoltes de 1914 et 1915), présentés par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraît pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dits comptes.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND JR. et A. GIFFEN LEVY, Avocats. sept 29—oct 3 8

Succession de Hamshaw John Banks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,100 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frances Clayton, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HUGH S. BUTSON, Avocat.
sept 29—oct 3 8

AVIS AUX CREANCIERS

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCHERE PAR LOUIS HUFFT.

Succession de Jacob Emmer, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C." No. 110,857.

TROISIEME DISTRICT ILET DE TERRE, RESIDENCES, LAITERIE, BATISSE DE MANUFACTURE.

Bâtisse à usage de fonnellerie sur la rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet, sur 6 lots de terre.
722-724 rue Pauline.
1243-1245 rue France.
731-733 rue Elmira.
3620 rue Urquhart.
826 rue Pauline.

Ilet de terre, rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, usé pour jardinage, avec cottage simple.

Ilet de terre borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps, avec laiterie et cottage simple, 4219-4239 rue Urquhart.

A l'enchere publique, JEUDI 21 octobre 1915, à midi à la Bourse des Propriétes Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, par Louis Hufft, encanteur, sous et en vertu d'un ordre émis le 17 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," dans l'affaire ci-dessus intitulée le procéderai à la vente à l'enchère publique des propriétés suivantes décrites a savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous des droits voies, privileges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 177, borné par les rues Indépendence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par de No. 6 sur un plan de L. Pilie, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé au bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue Pauline par cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-734 rue Pauline, achetés par acte devant A. Boricourt, ancien notaire public, daté 17 juillet 1886; C. O. B. 127, folio 34; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 314, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine; lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face sur la rue Pauline par cent-vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur et est désigné par la lettre "A" dans un croquis de Edgar Pillié voyer, daté du 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. No. 826 rue Pauline. Acquis par acte devant F. J. Dreyfous, N. P., 14 juillet 1887; enrégistré C. O. B. 127, folio 366; aussi C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dessus situées, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par de No. 12 sur un plan par J. A. Pueyo, daté du 8 juin 1848, déposé au bureau d'Adolph Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face sur la rue Urquhart, par cent dix pieds de profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart. Acheté par acte devant F. D. Charbonnet, notaire public, en date du 19 juin 1891; C. O. B. 140, folio 83; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudis et avantages qui s'y trouvent et, y appartiennent ou de quelque rapport y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montégut et Clouet, désigné par les lettres B, C, D, E, F et G, sur un croquis fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 19 avril 1886, et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté du 13 avril 1886, dans l'affaire de la liquidation du Olympic Club, et d'après lequel ces dits lots se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot "B" mesure trente et un pids, huit pouces et une ligne de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Les lots "C" et "D" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Le lot "E" mesure trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montegut, de cent trente sept pieds et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là rétrécissant sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement à la rue Clouet vingt et un pieds, six pouces et trois lignes; et vingt trois pieds, onze pouces et sept lignes de largeur sur une ligne à l'arrière. Les lots "F" et "G" mesure chacun trente et un pieds, six pouces sur la rue de chartres par une profondeur de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles; acquis le 5 décembre 1906, d'après titre donné par le shérif civil; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 209, page 356.

Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans d'Ilet No. 175, borné par les rues Elmire, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre "A," 1, sur un croquis fait par Arthur De Armas, voyer, daté du 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, à date du 23 novembre 1878, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmire, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmire, ayant été acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 133, page 451, et acquis par acte de redemption devant F. D. Charbonnet, notaire, de 2 octobre 1891, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 142, page 208; et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et par elle revendu à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 208, page 184.

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro 470, borné par des rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par la lettre "K," d'après un croquis d'arpentage fait par C. Lucas Lewis, voyer municipal, daté le 26 avril 1915; le dit lot "K" mesure trente deux pieds de face sur la rue France, par une profondeur de deux cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Urquhart; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1213-15 rue France, et fait partie du même Ilet de terre, acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villere, ancien notaire, en date du 7 mars 1898, et enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, page 301; et aussi acquis bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 246, page 182.

Un Ilet de terrtain avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en dépendant de quelque sorte, situé dans de Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 536, borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps; mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et huit pouces de face sur chacune des rues Villere et Urquhart, et trois cent quarante et un pieds de face sur chacune des rues France et Lesseps, avec des bâtisses qui s'y trouvent, numéros 4219-4239 rue Urquhart. Acquis par acte devant J. F. Meunier, ancien notaire, septembre 9 1899; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 171, page 602; livre 216, page 182.

Un Ilet de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous des droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans d'Ilet 941, borne par les rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds, par une profondeur, plus ou moins, de deux cent quarante et un pieds entre lignes parallèles. Acquis par acte devant H. G. Dupré, notaire, en date du premier avril 1901, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 180, page 371, et livre 216, page 182.

Termes et Conditions—Comptant; dix pour cent à être versé à l'encanteur au moment de l'adjudication, et le solde de jour de la signature de l'acte de vente devant Lawrence N. Levin notaire, aux frais des acquéreurs qui seront responsables, au-dessus et en sus de leurs encherissements, le coût de tous les certificats et des timbres du revenu fédéral.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
808 rue Perdido.
LOUIS HENRY PONS, Avocat.
sept 12 26—oct 3 10 17 21

VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE ELEVE, DEUX ETAGES A L'ARRIERE, ET PASSAGE.

NO. 1214 RUE N. JOHNSON.

BATISSE A DEUX ETAGES, AVEC PASSAGE, NO. 1827 RUE ST. PHILIPPE. UN ATELIER DE FORGERON, ET ATELIER DE CONSTRUCTION DE CHARRETTES.

NOS. 1721-1723 RUE TCHOUPITOULAS

John et William Egan vs. Succession de George M. Egan, et al. No. 113,284, Cour Civile de District, Division "A."

Sous et en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 septembre 1915, et signé en sour ouverte le 13 septembre 1915, par d'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division "A," actuellement absent en congé, qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères, le JEUDI 2, OCTOBRE 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

4er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans le Premier District de cette ville, dans d'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, St. James, Religious et Celeste, étant une partie du lot désigné par la lettre B, et mesure, en mesure Américaine, vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles égales. Le tout d'après un plan du dit Ilet dressé par J. A. D'Hemecourt, daté le 23 décembre 1879.

2o. Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, St. James et Celeste, désigné par la lettre "X," sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, alors notaire de cette ville, le 5 mars 1888, et mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-spt pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles; laquelle portion de terre, fait partie de celle designée par la lettre "B," et se composait de l'entier du lot original No. 7, et d'une partie du lot No. 6, sur un plan de J. F. Braun, daté de 19 mars 1879, annexé à un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire, daté le 26 mai 1875. Les améliorations comprenant un atelier de forgeron, et atelier de construction de charrettes, portant les Nos. municipaux 1721-1723 rue Tchoupitoulas.

3o Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 13, dans l'Ilet No. 258, borné par les rues Johnson, Prieur, Quartier et Hôpital; le dit lot de terre mesure trente-sept pieds de face à la rue Nord Johnson, par une profondeur de cent-cinquante pieds, entre lignes parallèles; le dit lot commence à une distance de cent pieds de la rue Hôpital.

Les améliorations comprennent un cottage simple élevé, à deux étages à l'arrière, contenant antichambre, salon double, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, salle de bain, améliorations sanitaires, grande écurie, portant les No. municipal 1214 rue Nord Robertson.

4o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 1, sur un plan de F. N. Tourne, daté de 4 mars 1861, déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville; le dit lot est également désigné sur le cadastre comme de No. 21, et est situé dans l'Ilet No. 227, borné par les rues St. Philippe, Roman, Ursulines et Derbigny. Se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds, un pouce du coin des rues Roman et St. Philippe, et mesure vingt-huit pieds, trois pouces et une linge et un tiers de ligne, de face à la rue St. Philippe par une profondeur de cent-dix-sept pieds, deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, pour demeure, avec passage, contenant un salon, salle à manger, cuisine, 2 chambres à coucher, et salle de bain, portant le No. municipal 1827 rue St. Philippe.

CONDITIONS—Comptant; les acquéreurs et surenchérisseurs devront faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication: payer au-dessus des montants de leurs enchères tous les taxes de l'année 1915, les timbres de revenu interne des Etats-Unis, et tous les certificats nécessaires pour passer les actes de vente, qui seront exécutés devant Charles T. Starkey, notaire de cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
CHARLES T. STARKEY,
ROGER MEUNIER, Avocats.
sept 19 26—oct 3 10 17 21

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du receveur de la Franklin Temperance Hall Association, No. 113,197, Cour Civile de District, Division A.

Propriété de valeur du Troisième District

1103 RUE SPAIN, coin Rempart

Bâtisse à deux étages en briques.
Bon emplacement d'affaires.

A l'enchère, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne.

Par Stroudback & Latter, Harry Latter, encanteur, vendra à l'enchère publique, à la dite susdite, en vertu d'un ordre signé le 20 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Love (maintenant Rempart), Spain et Goodchildrin (maintenant St-Claude) et Washington (maintenant avenue St-Roch), laquelle dite portion de terre mesure soixante-quatre pieds de face à la dite rue Spain, par une profondeur et façade de 190 pieds sur la dite rue Love (maintenant rue Rempart), et soixante-quatre pieds de large sur la ligne à l'arrière, toute mesure américaine, et est formée des parties des lots 308 et 309, sur le plan original de Faubourg Marigny, daté le 16 mars 1806, et déposé dans le bureau de T. O. Stark, notaire.

Acquis par la dite Association par achat de Class Gerrets, par acte devant William G. Lathan, notaire, le 14 décembre 1856, et enregistré dans le livre No. 71 des aliénations, folio 669. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue garni et salle de tempérance, contient un magasin, 6 chambres, 2 antichambres, corridor, et une grande salle d'assemblée. Dans la cour il y a 3 dépandances, hangars, etc.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra payer pour des certificats, assumer en plus de l'enchère, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. 40% pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
PAUL W. MALONEY, Avocat.
sept 5 12 19 26—oct 3 7

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau, 339 rue Carondelet. MARDI 12 octobre 1915, à 11 heures du matin, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 26 août 1915, dans la succession de John F. Del Corral, No. 113,131, sur les lieux No. 1731 avenue de l'Esplanade.

Un billet de L. C. Spear pour $50, moins $27.50. Un billet de Geo. Rousset pour $38, 25 actions de la "National Chicle Concern", 1 action de la "La. Poultry Fancier Assn.", 100 actions de la "Mineral Carding and Ginning Co." Un billet de Milton Fuerst pour $1,000, moins $673. 2 actions de la "N. O. Milling Co." 1,000 actions de la "Krunzel Process Co." 1,000 actions de la "Peoples Power Supplies & Construction Co." 500 actions de la "Sunset Mining Co."

Tapis, portraits, vases en porcelaine, garniture de salon, garniture de salle-à-manger, chaises, porte-manteau et autres articles de ménage. Un lot de pigeons.

Conditions: Comptant.
sept 29—oct 3 10 17

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Simple Retirée

1101 RUE DUPRE.
Entre les rues Orchid et Bell.

Trois Sites de Bâtisse

RUE ORCHID,
Entre les rues Gayoso et Dupré.

Jeudi, 21 Octobre, 1915, à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JOSEPH E. GENERELLY.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "D," Dossier No. 1, No. 111,964.

Jeudi 21 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre émis, daté et signé le 17 septembre 1915, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," Dossier No. 1, Mot, Ernest A. Carrere, encanteur dûment licencié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 378, borné par les rues Dupré (dernièrement Cinquième), Orchid (dernièrement Oak), White (dernièrement Sixième) et Bell (dernièrement St. John). Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et sont désignés par les numéros seize et dix sept, sur un croquis par S. G. de Lisle, ingenieur civil et voyer, daté du 21 novembre 1914, et ils mesurent d'après les dits plans ou croquis comme il suit, a savoir: Lot No. 1 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et lot No. 17 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et trois lignes de front sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Orchid; formant le coin des rues Dupré et Orchid.

2o. Trois certains lots de terre, avec tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 383, borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursuline, Orchid (dernièrement Oak ou Live Oak) et St. John (maintenant Bell), et d'après un croquis par L. H. Fremont, daté du 28 novembre 1894, déposé en l'office de Fred Zengel, notaire, le 30 mai 1895, les dits lots sont désignés par les numéros un, deux et trois, et mesurent comme suit: Lot No. Un forme le coin des rues Orchid (dernièrement Oak) et Dupré, et mesure trente-trois pieds de front sur la dite rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Dupré. Lot No. Deux est adjacent au dit lot No. Un, et mesure trente pieds de front sur la rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lot No. Trois mesure quinze pieds, quatre pouces et sept lignes de front sur la rue Orchid, quinze pieds, trois pouces et cinq lignes de front sur la rue Ursuline, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté du No. Deux, par cent trente-six pieds, sept pouces sur la ligne de côté, adjacent au No. Quatre et trente pieds de largeur par derrière.

Terms et Conditions: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en versements égaux, sur